

10^c Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	75 cent.
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La France exclue du partage mondial du pétrole. — Politique d'affaires. — L'ingérence étrangère chez nous. — La situation en Allemagne et en Italie.

Le Comité Duplex expose avec précision la grave question du pétrole pour notre pays.

Le grand malheur pour la France, quand il s'agit de discuter avec nos ennemis, ou même avec nos alliés, de questions économiques et industrielles, est que nous choisissons toujours pour soutenir nos intérêts des avocats et des gens qui n'y connaissent rien, tandis que les autres font appel à des spécialistes et à des compétences.

Un beau jour, quand tout est fait, fini, signé, et quand on nous annonce la chose, il se trouve toujours quelqu'un pour dire : Ah ! si l'on avait su ! Quel ennui !... Il est bien temps.

Voilà la convention préparée avec les Anglais pour le pétrole. On ne la connaît pas encore exactement ; on ne sait que ce que les journaux et les communiqués officiels sont chargés de laisser filtrer tout doucement, pour habituer le public à la grande nouvelle.

Quel formidable amoncellement de bêtises — qu'il faut espérer inconscientes... car ce serait trop grave autrement — mais dans quel pétrin nous allons être !

Donc, il paraît qu'il va y avoir accord avec les Anglais ; que les deux peuples vont unir leurs forces, leur argent et toute leur science pour découvrir et exploiter les nappes existantes dans les deux pays, et dans leurs colonies.

Mais la France ouvrirait aux prospecteurs anglais toutes ses possessions, notamment l'Algérie, le Maroc et Madagascar où l'on sait qu'il y a déjà des couches reconnues.

— tandis que l'Angleterre réserve pour son usage personnel, d'abord les Dominions, puis les Indes, puis le Canada... parce que là aussi on sait qu'il y a du pétrole. Alors, que signifie l'expression « colonies anglaises » ? Celles où l'on sait sûrement qu'il n'y a rien ?... La plaisanterie est excessive !

Passons à une autre clause de cette convention extraordinaire.

Voilà, par exemple, la Mésopotamie, où l'on nous reconnaît, malgré la main-mise anglaise, un certain droit. Par les accords de 1916, une très grande partie des gisements de Mésopotamie tombait dans notre zone d'influence.

On nous dit qu'il y avait des accords pour le pétrole avec le gouvernement turc ; avec quel gouvernement turc ? celui de 1913 ?

Mais ces engagements, à supposer qu'ils fussent valables après la guerre, ne devaient pas être éternels. Et c'est pour 25 0/0 dans leur exploitation, dont la modalité d'ailleurs nous n'avons pas dévoilé, que nous céderions la place à nos Alliés.

C'est du pur enfantillage, car, à supposer que les exploitations de pétrole nous échappent momentanément, il nous restait toutes les autres richesses minières, il nous restait les ressources agricoles qui à elles seules valaient beaucoup plus que les exploitations pétrolières de ces régions où notre influence séculaire nous eût facilité une pénétration qui doit être pacifique.

Plus loin on nous laisse encore entendre que, dans leur intérêt, les deux pays ont résolu de faire cause commune en Roumanie, en Asie-Mineure, dans les territoires de l'ancien Empire russe, en Galicie. Quel joli marché de dupes pour nous ?

Le milieu roumain est certainement plus sympathique aux Français qu'aux Anglais et nous ne trouvons aucun avantage dans l'accord, car ce seront les sympathies françaises qui seront exploitées au profit de l'Angleterre.

Il en sera de même en Galicie, avec cette circonstance aggravante que l'initiative française toute seule avait su se tailler là-bas une place prépondérante et que nous allons être coincés. Ici, l'accord nous imposerait plutôt un recul.

Et voilà ce qu'on nous présente comme avantageux. L'incapacité de ceux qui ont préparé ce traité est telle qu'on peut se demander s'il n'y a pas de louches combinaisons derrière tout cela. Sinon, il appartient à l'opinion publique de renvoyer ces négociateurs à des études, dont l'insuffisance risque de coûter cher. Les Anglais seraient les premiers à reconnaître que nous avons raison.

La question est grave. Notre con-

frère Louis Latapie lui consacre un article assez vif dans la Liberté du 4 juin. Il faut en reproduire la conclusion qui établit que la France est « roulée » !

« Pour comprendre le danger de cette sujétion complète, il faut savoir que l'Angleterre réalise, à cette heure, un consortium formidable, un accaparement complet des productions de pétroles du globe, en concurrence avec l'Amérique qui, de son côté, se hâte de grouper toutes ses ressources. C'est une lutte gigantesque pour l'avenir économique des deux pays et pour la suprématie dans le monde. La France ne figure pas au débat : elle a perdu l'occasion de jouer son rôle. On a accepté pour elle une participation minime et une position abaissée. On a compromis son avenir.

« Le plus grand coup qu'ait fait le gouvernement anglais depuis l'affaire du Suez est près de s'accomplir », écrivait l'autre jour tranquillement le Daily Mail.

Ce nouveau coup terrible n'a pu être porté aux droits et aux intérêts de la France en Orient parce que la nation a tout ignoré de ces tractations.

Ce sera sans doute un désespoir immense, dans tout le pays, lorsqu'on apprendra que notre victoire a abouti à un désastre comparable à la perte des Indes au XVIII^e siècle et à la perte de l'Égypte et de Suez au siècle dernier.

La catastrophe qui marque le début du XX^e siècle, on le comprendra plus tard, est quelque chose de pire.

Et maintenant songeons aux tractations qui se poursuivent secrètement à Londres avec Krassine et sans nous.

On nous reproche souvent, à nous autres Français, d'être épris d'idéalisme, et de ne pas être assez pratiques en politique. Il y a certainement du vrai dans cette constatation. Mais la politique d'affaires quand même, celle qui subordonne toute l'action d'un peuple à la réalisation immédiate de bénéfices commerciaux profitant surtout à quelques privilégiés, et qui fait litière pour arriver à ce résultat, de toutes considérations morales désintéressées, cette politique-là n'est pas toujours exemptée de danger.

On peut même dire que, souvent, malgré les apparences, elle est moins profitable que celle qui s'inspire des principes élevés — parfois un peu trop élevés — auxquels nous, Français, sommes si accessibles.

Un exemple frappant et actuel le démontre. Voyez nos amis Anglais.

Pour obéir à la loi du moindre effort en politique intérieure et complaire aux manufacturiers ou négociants de Manchester et autres grands centres industriels, M. Lloyd George a cru très habile d'être le premier à essayer de renouer des relations commerciales avec la Russie bolcheviste.

On a essayé de sauver la face et l'on invente en ce moment les coopératives russes comme étant des rouages indépendants de la vie économique russe, alors qu'elles sont en réalité des rouages soviétistes. Au fond, ce que veulent les diplomates anglais, c'est ouvrir aux débouchés anglais le marché russe et s'attirer la bienveillance du gouvernement de Moscou. Ils avaient espéré ainsi avoir les mains libres en Perse, en Asie-Mineure et dans l'Inde.

Mais les événements les ont cruellement dé trompés.

D'abord, les Soviétiques, tout en envoyant Krassine à Londres, n'ont pas désarmé. Ils sont en train de créer de sérieuses difficultés aux troupes anglaises du côté d'Enzeli et de Téhéran, en Perse. Ils ont mis aussi à néant les projets d'accaparement du pétrole à Bakou et dans la région, et infligé un échec à ceux qui avaient cru les amadouer par des avances commerciales. Ils ont de plus installé des Soviétiques dans la politique avec les bolchevistes.

Les raisons de M. Lloyd George ne sont pas celles de M. Nitli. Le gouvernement britannique, préoccupé par les questions égyptienne et irlandaise, voudrait arrêter la marche des Russes vers l'Inde !... Voilà la raison de ses négociations avec Krassine.

Mais les Italiens n'ont aucun intérêt à se rapprocher de Lénine dont tout l'espoir est de mettre un jour le feu à l'Europe !...

En attendant, on pense que M. Nitli aura pour successeur M. Giolitti. Nous devons, en ce cas, rester sur le qu-vive, les sympathies du vieil homme d'Etat étant farouchement pour les Barbares !

Ce n'est pas ce qui facilitera les conversations de Spa !...

encore ils ont formé un groupe compact de leurs ennemis. Voilà quel est pour eux le résultat de la politique commerciale en Orient. Il ne faut pas oublier, d'autre part, la tension qui existe très grande entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Tout cela n'est pas en faveur de la politique d'affaires et peut nous consoler de ne pas être accessibles aux mêmes mobiles. Ce qui ne veut pas dire que nous avons raison de nous désintéresser de ces questions, mais en tout il faut avoir la manière, et les hommes d'affaires ne l'ont pas toujours quand ils subordonnent les grandes questions sociales et économiques à leurs intérêts commerciaux !...

On se souvient qu'à l'instigation de la C. G. T., le bureau de la Fédération internationale avait adressé à M. Millerand le télégramme suivant :

« De certaines nouvelles de la presse ayant un caractère indéniable d'authenticité, il ressort que la Confédération Générale du Travail est menacée de dissolution et que les militants du mouvement syndical français sont victimes de la part de votre gouvernement de persécutions contraires aux traditions les plus élevées du peuple français.

« La Fédération syndicale internationale proteste avec la dernière énergie contre l'attentat commis par votre gouvernement contre le prolétariat français et se réserve de prendre position pour la défense des droits à l'autonomie du mouvement syndical en France comme ailleurs. »

Cette ingérence des syndicats étrangers dans les affaires intérieures de la France donnera, sans doute, à réfléchir aux ouvriers français qui s'étaient laissés entraîner par les chimismos anarchistes, auteurs initiaux des grèves révolutionnaires. Ils comprendront pleinement, aujourd'hui, où les uns voulaient les mener, où les autres pouvaient les conduire :

Le Matin publie, en première page de son numéro du 9 juin, « l'histoire d'un COMLOT ». Notre confrère affirme que les perquisitions furent fructueuses. Le gouvernement a la preuve que la grève révolutionnaire fut décelée sur l'ordre des communistes russes par l'intermédiaire du Comité d'Amsterdam.

S'il en est ainsi les procès seront certainement édifiants.

La question gouvernementale n'est pas facile à régler avec le nouveau Reichstag. L'ancienne coalition n'a plus de majorité et les ententes nouvelles n'apparaissent d'aucun côté comme viables.

C'est une crise aiguë pour nos voisins. « Quoi qu'on fasse, écrivent les Débats, et quelle que soit la combinaison qui l'emporte, aucune stabilité ministérielle ne paraît possible dans le nouveau Reichstag. Nous pouvons nous attendre à de nombreuses fluctuations. Il y a des gens qui s'en alarment déjà au point de vue français : c'est vraiment s'inquiéter bien vite. Nous n'apercevons pas pourquoi l'état chaotique de l'Allemagne devrait être pour nous une cause d'anxiété si, appuyés sur nos droits et sachant ce que nous voulons, nous pratiquons une politique à la fois ferme et prudente. Enfin, quand on envisage la situation allemande actuelle, il ne faut pas perdre de vue qu'un événement aura sur elle une influence peut-être décisive, à savoir l'élection par le peuple du président du Reich. »

Situation difficile également en Italie. C'était prévu. On ne vit pas éternellement d'équilibre ; un peuple doit avoir une politique catégorique. Or, nos voisins, qui ne veulent pas trancher la question irritante de l'Adriatique, avaient cru consolider leur situation en emboîtant le pas au Premier anglais dans la politique avec les bolchevistes.

Les raisons de M. Lloyd George ne sont pas celles de M. Nitli. Le gouvernement britannique, préoccupé par les questions égyptienne et irlandaise, voudrait arrêter la marche des Russes vers l'Inde !... Voilà la raison de ses négociations avec Krassine.

Mais les Italiens n'ont aucun intérêt à se rapprocher de Lénine dont tout l'espoir est de mettre un jour le feu à l'Europe !...

En attendant, on pense que M. Nitli aura pour successeur M. Giolitti. Nous devons, en ce cas, rester sur le qu-vive, les sympathies du vieil homme d'Etat étant farouchement pour les Barbares !

Ce n'est pas ce qui facilitera les conversations de Spa !...

INFORMATIONS

Belfort décorée de la Croix de guerre

L'état de santé de M. Deschamps ne lui permettant pas de présider les fêtes de Belfort comme il l'avait promis, c'est le maréchal Pétaïn qui, le 4 juillet, les présidera et remettra la Croix de guerre à l'héroïque cité.

L'armée allemande comptera 200.000 hommes

Une note officielle annonce que la réduction de l'armée allemande à un effectif de 200.000 hommes est terminée. A partir d'aujourd'hui, dit la note, conformément au traité de Versailles, il n'y a plus en garnison sur la rive droite du Rhin, dans la zone de 50 kilomètres, que 10 bataillons, 5 escadrons et une batterie.

Le nouveau Reichstag

D'après les dernières informations, le nouveau Reichstag compte 460 députés répartis comme suit :

Socialistes majoritaires	110
Socialistes indépendants	80
Centre catholique	67
Conservateurs nationalistes	65
Conservateurs modérés	51
Divers	45
	32

Dans l'ancienne Chambre la coalition gouvernementale (démocrates, centre, socialistes majoritaires), disposait de 276 voix ; d'après les résultats ci-dessus, on voit qu'elle n'aurait plus que 222 voix.

Les négociations avec les Soviétiques

Le Daily Mail écrit que les négociations entre MM. Lloyd George et Krassine sont arrivées à un point mort. Elles n'ont, semble-t-il, fait aucun progrès depuis la première entrevue à Downing-Street. Ainsi lord Curzon le premier a trouvé que M. Krassine était trop évasif et ses promesses trop vagues ; en particulier la réponse du gouvernement des soviets sur la question de l'agression des rouges contre la Grande-Bretagne dans le Levant n'a pas été satisfaisante.

L'attitude du gouvernement français, menaçant de prendre des mesures légales pour faire saisir l'ou russe déposé pour couvrir les achats des soviets, a produit un grand effet et a empêché les maisons anglaises de traiter avec Krassine. De plus les bolcheviks demandaient 6 et 9 mois de crédit.

Ce serait un marché de dupes

Le baron Laskae, nouvellement arrivé de Russie, estime que M. Lloyd George, en s'efforçant de justifier les négociations avec Krassine, va à l'encontre de faits qui lui sont connus.

« Il n'y a pas de commerce possible avec la Russie, dit-il. La richesse dont la Russie dispose en valeur et en biens immobiliers ne dépasse pas 150 millions de livres sterling, et, pour la restauration des chemins de fer, rien que pour le matériel roulant, il ne faudrait pas moins de 250 millions de livres sterling. »

L'amélioration de la situation des officiers

Le ministre de la guerre et la Commission sénatoriale de l'armée ont été unanimes à penser que la réforme relative à l'amélioration de la situation des officiers pouvait être accomplie sans toucher au barème des soldes actuelle, — ce qui serait ouvrir la porte aux revendications de tous les fonctionnaires — mais en faisant bénéficier les officiers de l'indemnité de vie chère de 720 fr. par an, dont les fonctionnaires ont conservé le bénéfice et en leur allouant des indemnités spéciales de campagne et d'habillement qui répondent à des charges qui leur sont particulières. Un projet de loi sera prochainement déposé en ce sens.

La baisse

On mande de Lyon que, dans certaines catégories de produits, la baisse est déjà assez considérable pour représenter une sérieuse économie aux yeux des consommateurs. C'est ainsi que, dans l'alimentation, les pâtes, les conserves et les légumes secs ont diminué de 10 à 35 centimes le kilo, la viande de 10 à 25 centimes, le beurre de 1 franc par livre.

On note aussi une diminution sur les chaussures qui, dans beaucoup de magasins, sont étiquetées 10 francs moins cher qu'il y a huit jours.

Un commissariat des fabrications de guerre

Le gouvernement continue à se préoccuper activement de la question des fabrications de guerre ainsi que de la question des arsenaux. Afin de mieux concentrer ses efforts, il a décidé de centraliser tout ce qui a trait aux fabrications de guerre qui seront désormais placées sous une direction unique.

Le gouvernement a décidé de nommer commissaire aux fabrications de guerre, M. d'Aubigny, député de la Sarthe.

L'élection américaine

La secession qui menaçait de se produire parmi les membres de la convention républicaine, au sujet de la Société des Nations, a été évitée grâce à un compromis proposé par le sénateur Elihu Root et accepté à l'unanimité par l'assemblée. Ce compromis, tout en gardant les clauses relatives à la ratification du pacte de la Société des Nations, prévoit la conclusion d'un nouvel accord avec les nations étrangères et la création d'un tribunal pour le règlement des conflits internationaux.

Le trafic de la monnaie

M. Lavollée, antiquaire ayant réussi à mettre de côté 360 pièces de 5 fr. revendit cette monnaie à un sieur Lambellée au prix de 7 fr. 50 la pièce. Surpris au cours de l'opération, les deux hommes furent déférés au tribunal correctionnel, qui les a condamnés mercredi. L'antiquaire a été condamné à deux mois de prison ; Lambellée, à quatre mois et 3.000 francs d'amende, ce dernier par défaut.

L'exportation des barriques interdite

M. Ricard, ministre de l'agriculture, a demandé à M. le ministre des finances de bien vouloir contresigner un décret préparé par ses soins, tendant à prohiber la sortie des futailles. Il ajoute que, comme suite à la demande du groupe viticole, il a prié M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, de bien vouloir ouvrir une enquête pour déterminer, dans la mesure du possible, les clauses de la hausse exagérée constatée dans le prix des bois merrains d'Amérique.

Chambre des Députés

Séance du 10 juin 1920

La Chambre vote les divers chapitres du budget de la marine marchande et commence la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Béraud dit qu'il faut élever l'enseignement technique jusqu'au point où personne ne pourra croire décroître en le recevant.

M. Avril demande que l'enseignement primaire soit complété par un enseignement professionnel agricole et il voudrait une rénovation des Ecoles Normales. Il préconise l'union sacrée dans l'école.

M. Herriot prononce un éloquent discours sur l'œuvre d'instruction plus que jamais nécessaire. Il est partisan de la liberté de l'enseignement, mais aussi de son unité. Il ne comprend pas qu'il y ait un enseignement primaire dans les lycées et un enseignement primaire dans les écoles primaires. Pourquoi cette dualité offensive pour les pauvres ?

Il préconise la suppression de l'enseignement primaire dans les lycées. Il demande que la nomination des instituteurs ne soit plus faite par les préfets, mais par les recteurs. Il voudrait la suppression du baccalauréat et la gratuité de tout enseignement.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 11 juin 1920

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion générale du budget de l'instruction publique.

M. Perollaz est de l'avis de M. Herriot pour que les instituteurs soient nommés par les recteurs et non par les préfets.

M. Villat demande la suppression de 4 à 5.000 écoles de garçons ou de filles et la création d'écoles mixtes.

Dans la séance de l'après-midi, M. Patureau et M. de Belcastel interpellent sur la situation faite aux mutilés et aux veuves. M. Patureau constate que beaucoup d'administrations refusent d'employer des mutilés.

M. Maginot répond qu'il s'appli-

quera à faire réserver les emplois aux mutilés qui doivent leur revenir.

Un ordre du jour de confiance est voté.

Sénat

Séance du 10 juin 1920

M. de Lamarzelle interpelle sur la liberté accordée à certaines représentations théâtrales et sur la licence de certaines affiches. Il dit que l'obscénité s'étale avec cynisme sur les murs des villes, que dans les théâtres des spectacles outragent la morale publique.

M. Steeg reconnaît le bien fondé des observations de M. de Lamarzelle mais en ce qui concerne les cafés-concerts, le ministre est désarmé pour réprimer les spectacles obscènes, car ces cafés-concerts se transforment en théâtres.

M. Lhôpital indique, en outre, qu'en ce qui concerne les écrits, même plus licencieux, la jurisprudence de la Cour de Cassation est formelle : on ne peut pas les poursuivre.

M. Strauss demande que la Chambre vote un projet de loi adopté par le Sénat pour réprimer les outrages à la morale publique, soit par écrit, soit par affiche.

Un ordre du jour de confiance est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

La baisse du prix de la vie !!

La baisse du prix de la vie ! C'est la question à l'ordre du jour. Et il faut bien le reconnaître, cette question est, à tous les points de vue, intéressante pour le public.

Quand nous disons « le public », nous voulons parler de ceux qui travaillent, qui vivent de leur travail, et dont les soucis ne consistent pas seulement à organiser, à profiter des fêtes.

Donc la baisse du prix de la vie est à la veille d'être un fait acquis. La Fédération des commerçants détaillants le fait savoir aux clients.

Elle déclare que tous les détaillants sans exception, feront tous leurs efforts pour aider à faire baisser le coût de la vie ; qu'ils s'associent de tout cœur à tout ce qui peut être tenté pour obtenir la fin de tous les tarifs prohibitifs.

En outre, la Fédération fait observer que si la baisse ne s'est pas fait sentir dans les magasins de détail, cela provient de ce que les fabricants continuent d'envoyer encore, à l'heure actuelle, à tous leurs clients, des tarifs nettement en hausse.

Aussi, la Fédération recommande à tous ses membres de restreindre au strict minimum leurs achats à la fabrication, seul moyen de permettre aux stocks de se reconstituer et d'apprécier bientôt la baisse de la vie.

Il était bien temps que l'on songeât un peu aux intérêts du public.

C'est que les professeurs commencent, probablement, à comprendre que le consommateur est fatigué d'être exploité, et que ses protestations ont fini par émouvoir les pouvoirs publics.

La Commission des 44 qui a été élue par la Chambre ne s'en tiendra pas à une enquête platonique, et non seulement elle examinera tous les comptes des fournisseurs de l'Etat pendant la guerre, mais encore et surtout, elle cherchera à découvrir si ces comptes sont exacts et s'il n'y a pas quelques dessous un tantinet douteux, et cela dans tous les départements, chez tous ceux qui ont fait des affaires au compte des administrations militaires et civiles.

L'Association générale des anciens combattants, qui groupe un grand nombre de sociétés, a tenu, à cet effet, une réunion et a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les membres présents à la réunion du 9 juin, représentant les Associations de combattants ci-dessous désignées, affirment leur accord pour réclamer impérieusement la poursuite énergique de tous les spéculateurs, grands et petits, qui se sont enrichis pendant ou depuis la guerre au dépend de la nation. Ils demandent à collaborer avec la Commission de spé-

culat à cette œuvre d'assainissement public.

Il est à souhaiter que la Commission parlementaire accepte la collaboration des anciens combattants. L'offre est désintéressée; la Commission ne peut être que profitable à la Commission.

Car les anciens combattants peu ou prou, peuvent connaître, dans leur région, des agissements de spéculateurs et les signaler. Ils savent, comme beaucoup d'autres citoyens dont on ne tient pas compte des avertissements, que les nouveaux riches n'ont pas tous gagné leur argent d'une façon licite, et que ces nouveaux riches sont même des personnalités honorées, choyées par les puissants du jour qui, à l'époque la plus troublée, ont couvert leurs nombreux méfaits.

Ces anciens combattants savent que si la vie est chère, c'est parce que de gros négociants ont resserré des stocks énormes de marchandises qu'ils écoulent au prix fort, selon leur bon plaisir, leur caprice, leur appétit.

De temps à autre, la justice s'intéresse à certains de ces négociants peu scrupuleux qui ne veulent pas perdre sur la marchandise, la vendent trois et quatre fois plus cher qu'elle ne leur coûte.

Mais les anciens combattants, comme beaucoup de citoyens, savent comment on peut établir le bénéfice illicite prélevé par les négociants.

Il n'y a qu'à comparer les factures de la fabrique et le prix de vente en magasin. Il s'agit de vouloir faire cette comparaison.

Nous ne citerons aucun article spécial; aussi bien la Commission parlementaire qui doit être munie de pleins pouvoirs judiciaires, saura procéder aux enquêtes nécessaires, si toutefois elle veut aller jusque-là.

Elle constatera que les prix d'un même article varient, parfois, considérablement, selon qu'on se le procure chez l'un ou l'autre commerçant, mais que ces prix ont une même base, les prix de la fabrique. Alors, elle établira elle-même la balance et comprendra comment et pourquoi la vie est chère. Toutes ces investigations que l'on annonce comme prochaines ne mettent évidemment pas à leur aise, ceux qui ont trafiqué pendant et depuis la guerre.

Ils sont vraiment trop et ils ont trop abusé.

Sont-ils les seuls coupables? Non. Si les administrateurs avaient surveillé un peu mieux, s'ils avaient eu moins d'indulgence pour les coupables, la situation économique serait améliorée, autrement améliorée qu'elle ne l'est depuis 1 an.

C'est du passé, dira-t-on. Oui, c'est du passé. Mais ce n'est pas une raison pour qu'on oublie. Il ne saurait y avoir de prescription pour les agitateurs, les spéculateurs dont les méfaits ont coûté cher au pays et qui ont même failli mener le pays à la ruine.

Que la Commission des 44 accepte la collaboration des anciens combattants et de tous les citoyens qui connaissent et peuvent établir, chacun dans leur région, les méfaits des mercantis et l'œuvre d'assainissement ne sera pas vaine.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent:

Guillon Arthur: excellent soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies, le 6 mars 1915, au nord de Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Laporte Jean: aspirant, très bon chef de section. Tué le 28 avril 1917 dans la tranchée, au cours d'un violent bombardement de nos positions du Casque, massif de Moronvilliers (Marne). A été cité.

Lasserre Jean: caporal-fourrier, excellent gradé très courageux, ayant fait bravement son devoir. Tué à son poste de combat le 14 mai 1915, devant Roclincourt (Pas-de-Calais). A été cité.

Lapeyre Pierre: très bon caporal. Tué à son poste de combat au cours d'une violente attaque ennemie, le 12 juillet 1916 devant Verdun, au nord du fort de Souville. A été cité.

Lassagne Henri: bon caporal. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant bravement à l'attaque, le 23 décembre 1914, devant Mesnil-les-Hurlus (Marne). A été cité.

Lacombe Louis: bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut de fortes positions ennemies, devant Perthes-les-Hurlus, le 8 février 1915. A été cité.

Bricoteau André-Octave: très bon soldat ayant toujours fait son devoir. Blessé deux fois. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'attaque du Casque, le 20 avril 1917 (offensive de Moronvilliers). A été cité.

UN BEAU DISCOURS

M. Herriot, député de Lyon, a prononcé, jeudi, à la Chambre, un beau discours, au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique.

De ce discours nous retiendrons un point qui intéresse les instituteurs.

« Il faudra, a dit M. Herriot, retirer aux préfets la nomination des instituteurs. Il ne faut plus que les instituteurs soient des universitaires diminués. Il faut les faire nommer par les recteurs. »

Il y a beau temps que cette réforme est réclamée, mais elle fut toujours ajournée, disons-le bien haut, parce qu'elle ne faisait pas l'affaire des politiciens.

« Nous sommes une démocratie », a déclaré M. Herriot, seulement il a ajouté: « ...du moins nous prétendons l'être! »

Ah! c'est que les mouvements d'instituteurs en août préoccupent fort les hommes politiques.

Des déplacements sont imposés, des satisfactions d'amour-propre sont refusées aux maîtres primaires qui n'ont pas toujours été les obéissants serviteurs de quelque politicien.

Dans tous les départements il en est ainsi. L'instituteur a été et il est encore en butte aux rancunes des petits potentats qui ont accès dans le cabinet préfectoral.

Sans doute, l'inspecteur d'académie propose; mais ne subit-il pas, dans ses propositions, les suggestions de politiciens? Dans tous les cas, il ne dispose pas. Le préfet est le maître souverain.

Que de conflits soulevés au sujet de la valse des instituteurs en août, au moment où se prépare, ou se triture le mouvement de l'enseignement primaire en vue de la rentrée des classes, en octobre!

Comme M. Herriot a bien raison lorsqu'il propose qu'à l'avenir les instituteurs soient nommés par les recteurs. « L'état d'esprit des instituteurs y gagnera autant que leur dignité. »

Pourquoi ne seraient-ils pas nommés, comme les autres fonctionnaires, par le Ministre? Leur dignité serait bien mieux garantie.

Que la Chambre adopte la proposition de M. Herriot et elle fera une œuvre démocratique, une œuvre qu'aucun gouvernement, depuis le début de l'école laïque n'a pas voulu accomplir. On sait pourquoi.

LOUIS BONNET.

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, expose à M. le ministre de la guerre que les médecins aides-majors de 1^{re} classe du service de santé des troupes coloniales, provenant de l'école de santé de Bordeaux, et qui devaient passer leurs thèses en décembre 1914, ont eu, par suite d'un décret rétroactif, un rappel de grade et ne sont restés qu'un an médecins aides-majors de 2^e classe, et demande pourquoi les médecins aides-majors de 1^{re} classe du service de santé des troupes coloniales, provenant des docteurs en médecine du cadre de réserve, mobilisés en 1914, comme médecins auxiliaires dans les troupes coloniales et qui, par la suite, sont passés dans le cadre actif du service de santé des troupes coloniales, sont restés deux ans médecins aides-majors de 2^e classe.

Réponse. — La prise de rang dans le grade d'aide-major de 2^e classe des élèves sortant de l'école de Bordeaux est remontée d'un an pour ceux qui ont accompli une année de service militaire, avant leur entrée à l'école, par application des dispositions de la loi du 6 juillet 1912, modifiée par celle du 26 décembre 1917, étendant aux aides-majors le bénéfice de la rétroactivité d'ancienneté prévue par la loi du 17 juillet 1908. Les médecins aides-majors des troupes coloniales provenant des médecins de complément ne peuvent prétendre au bénéfice de ces dispositions législatives qui visent uniquement les élèves des écoles militaires.

Souvenir du Front

C'était, d'après mes notes de guerre le 13 septembre 1914, à Croix en Champagne, il était 7 heures du soir — on marchait, marchait toujours, heures d'angoisses et d'espérances déçues et renaissantes —; car l'espoir de rebondir et de vaincre ne nous avait pas abandonnés. Fatigués, éreintés, nos chevaux n'en pouvant plus, nous avions dû faire halte et passer la nuit dans un village désolé, abandonné. Et les troupes défilaient, dans un pélemêle lamentable. Une pluie fine, pénétrante semblait trouver un malin plaisir à tomber lentement et à pénétrer nos poils, émaciés par des marches forcées et un ravitaillement parfois problématique, je les regardais passer. Soudain, l'un deux chancela, et tombe! des camarades le déposent sur le bord de la route boueuse et la colonne continue sa marche!

Je cours vers ce malheureux, inerte, d'une pâleur mortelle. Par bonheur, j'ai sur moi un flacon d'alcool de menthe Riélys: vite je lui en verse dans la bouche et, avec une grimace diabolique, il revient à lui! J'aperçois un ancien élève, un caducien, le caporal Puech qui s'avance en boitant! Viens lui crier-je! nous ne pouvons pas laisser mourir ce pauvre poilu! Il est bien bas. Aidez-moi à le transporter dans cette grange. Et l'un saisissant la tête, l'autre les pieds, nous déposons notre compagnon d'infortune sur un lit de paille que nous réussissons à ramasser. Je cours dans une écurie; à un hasard je prends une couverture dont j'enveloppe cette éponge de la guerre.

Il dort! ou va-t-il s'endormir du dernier sommeil!

On y voit à peine; j'avertis le Service de Santé, et les infirmiers: on m'appelle pour identifier plusieurs boches déserteurs.

Le lendemain matin, de bonne heure, un poilu vient à moi: Mon capitaine, je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour moi! Sans vous je serais mort, etc. — Je ne le laisse pas continuer son discours, et je l'emène à notre poste, très sonnaire, où cependant je peux lui offrir une tasse de café.

D'où êtes-vous, lui demandai-je en partant! du Lot! du Lot! et moi aussi. — Votre nom? Lacavalerie. — Soldat Lacavalerie. Si ces lignes tombent sous vos yeux! Donnez-moi de vos nouvelles: j'en serai heureux.

Ant. CHÉRY.

Téléphones

Dans la liste des postulants reconnues admissibles à l'examen du 7 février 1920 pour l'emploi de géranter de cabine téléphonique, nous relevons les noms suivants de nos compatriotes:

Mme Lescale, née Fourgous, récite avec le n° 51; Mme Jauzac, née Dupuy, avec le n° 85; Mme Pigniol, née Tauran, avec le n° 212.

Arrêté municipal

Par arrêté de la date de ce jour, les fonctionnaires municipaux de la ville de Cahors seront tenus de saluer chaque fois qu'ils les rencontreront, les édiles de la cité, et particulièrement Monsieur le Citoyen Heldt.

Même au cas où le chapeau de M. le citoyen Heldt serait accroché à l'une des patères qui se trouvent dans le vestibule de l'Hôtel de Ville, les fonctionnaires municipaux devront saluer.

Seuls seront dispensés du salut, ceux qui passeront décoiffés ou qui ne voudront pas saluer.

Fait ici le 12 juin 1920.

Pour le Maire absent: L'Adjoint n° 1.

Pour copie conforme: LOUIS BONNET.

P. T. T.

M. Laffont, sous-directeur des P. T. T. à Toulouse, est nommé directeur à Cahors.

Tous nos souhaits de bienvenue au nouveau directeur.

Préfecture

A la suite d'un concours récent qui a eu lieu pour l'emploi de rédacteur à la Préfecture, MM. Coldefy et Espitalié ont été reçus.

Diplôme d'honneur

Un diplôme d'honneur a été décerné, par le Conseil général, à Mme Marthe Boyer, cultivatrice à Cazals, qui, en l'absence de son mari mobilisé aux armées, a assumé courageusement la direction de l'exploitation de sa ferme, contribuant ainsi à la défense du pays.

Commission arbitrale des loyers de Cahors

Aux termes d'un arrêté du 4 juin 1920, rendu par M. le premier Président de la Cour d'appel d'Agen, en conformité d'un décret du 14 mai 1920, les deux Commissions arbitrales des loyers de Cahors sont remplacés par une Commission unique qui aura compétence sur tout l'arrondissement de Cahors.

La nouvelle Commission est ainsi composée:

1° M. de Cuniac, juge au Tribunal civil; Président.

2° M. Durran, notaire, suppléant du Juge de Paix de Cahors; suppléant du Président pour les cas d'empêchement.

3° M. Baldy, commis-greffier au Tribunal civil; Secrétaire.

Mairie de Cahors

Vaccination et revaccination

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer la population qu'une séance de vaccination et de revaccination obligatoire et gratuite aura lieu à la Mairie, salle du Conseil municipal, le jeudi 17 juin, à 4 heures du soir, pour les deux cantons de la commune.

Médecins vaccinateurs: MM. les docteurs Gélis et Besse.

Banquet des Poilus

Dimanche dernier a eu lieu le banquet de l'Amicale des Poilus du Front (Section de Cahors). Durant tout le banquet, la plus franche cordialité n'a cessé de régner. Tout d'ailleurs y a contribué: l'excellent menu de M. Blanchet, ses vins généreux et la gaieté de tous les poilus heureux de se retrouver. Espérons que cette réunion toute intime ne sera que la première de beaucoup d'autres.

Distillation des plantes à parfum

Le Comité botanique du Quercy rappelle aux récoltants et cultivateurs de plantes médicinales et aromatiques qu'il a reçu un nouvel alambic pour la distillation des parfums. Cet alambic spécial et perfectionné est à la disposition de tous les intéressés de la région quercynoise.

Pour tous renseignements, s'adresser au laboratoire botanique (immeuble de l'ancien évêché), à Cahors.

Les taxes postales

Un de nos lecteurs de la campagne nous prie de publier, à nouveau, le tarif des taxes postales. On les trouvera en 4^e page.

Foot ball association

On nous communique de Limoges: Devant la nécessité d'une meilleure organisation de football-association dans notre région, une ligue régionale a été constituée, qui comprend la Creuse, la Corrèze, la Haute-Vienne, la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne, avec son siège dans notre ville.

Le calendrier des championnats devant être établi prochainement, tous les clubs qui désirent se faire affilier à la Fédération, sont priés d'envoyer leur demande, au plus tôt (avant le 1^{er} juillet). Ils pourront demander tous les renseignements utiles au secrétaire de la ligue régionale, M. Robin (café de la Bourse), à Limoges, qui leur fera parvenir des feuilles d'adhésion.

Il est rappelé aux secrétaires des clubs, que, d'après les règlements de la Fédération, un joueur ne peut changer de société que du 1^{er} au 30 juin, et, dans ce cas, il devra préalablement donner sa démission à son ancien club, par lettre recommandée. De plus, pendant la période (fin mai au 1^{er} juillet), un joueur ne pourra signer qu'une seule adhésion nouvelle.

Pour pouvoir prendre part à un match officiel, match organisé par la Fédération, les ligueurs régionales ou les clubs affiliés, à un match international ou interrégional, tout joueur devra être titulaire d'une licence de la Fédération.

Un pressant appel est fait à tous les clubs et patronages, pour venir grossir le nombre des affiliés. Nous sommes certains du succès, et la saison prochaine verra de belles rencontres et un championnat ardemment disputé. A Limoges, noms des clubs affiliés ou en instance d'affiliation: C. A. P.-O. — Red-Star — S. A. L. — L. E. C.

Tout club affilié à l'U. S. F. S. A. pour le rugby et l'athlétisme peut sans inconvénient se faire affilié à la F. F. F. A. pour le football association.

La fermeture des ateliers des chemins de fer

Les ouvriers des ateliers du chemin de fer à Périgueux, fermés à la suite des dernières grèves, et qui ne rouvriront plus, se sont adressés, pour retrouver du travail, aux pouvoirs publics. Leurs délégués, conduits par le maire de la ville, se sont rendus au ministère du travail. Ils ont demandé à M. Jourdain d'intervenir en créant à Périgueux des coopératives de construction. Le maire a insisté dans le même sens, car la fermeture des ateliers cause un préjudice au commerce local.

Ces doléances ont été enregistrées, mais le Ministre du travail a dit que « le gouvernement avait déclaré ne vouloir en rien s'immiscer dans les règlements qui sont la suite de la grève, de caractère incontestablement révolutionnaire, qui a été déclenchée en mai dernier ».

Fête populaire

Le programme de la Fête populaire organisée par l'A. R. A. C. pour le 20 juin vient d'être affiché en ville. Il comprend de nombreuses attractions qui seront très goûtées du public.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de mai 1920: Quantités de vins sorties des chais des récoltants: 10,058 hectolitres; antérieures: 116,985 hectolitres; total: 127,043 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation: 9,500 hectolitres; antérieures: 86,783 hectolitres; total: 96,283 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros: 5,148 hectolitres.

Situations d'avenir

L'Argus de la Presse (42 ans d'existence) peut, sans qu'il soit besoin de quitter sa résidence, indiquer des situations de réel avenir à toutes les personnes instruites. Retraités civils et militaires, Prêtres, Instituteurs, Secrétaires de Mairie, Médecins, Sages-Femmes, Notaires, Avoués, Huissiers, Clercs, etc., etc., peuvent largement accroître leurs revenus.

Ecrire à l'Argus, 37, rue Bergère, PARIS.

Bourses commerciales de séjour à l'étranger

M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique a décidé qu'un concours aurait lieu, cette année, pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Le nombre des bourses qui pourront être accordées a été fixé à 4.

Les demandes d'inscriptions devront être déposées à la Préfecture du 1^{er} juillet au 1^{er} août.

La nomenclature des pièces à produire et les conditions d'admission au concours sont contenues dans le règlement déposé à la Préfecture, 1^{re} division, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Accident

M. Jean Tocaven, 29 ans, qui travaillait chez M. Bénestèbe, entrepreneur de transports, manutentionnaire des bidons de pétrole lorsque, par suite d'un faux mouvement, il se foula le poignet droit. Cet accident entraînera une incapacité de travail de onze jours.

Tombé sur la voie publique

Vendredi soir, vers 6 heures, un homme d'un certain âge est tombé sur la place du Marché, frappé par une congestion, croyait-on.

Il a été transporté à l'hospice où des soins lui ont été donnés.

Orage

Vendredi soir, vers 7 heures, un orage a éclaté sur Cahors. Une pluie abondante est tombée pendant plusieurs heures. Pluie bienfaisante pour les cultures en terre, mais insuffisante encore, disent les agriculteurs.

Qui l'a trouvé?

Il a été perdu rue Fénelon un chapelet-souvenir. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre au n° 15 de la même rue.

Tribunal correctionnel

Audience du 10 juin 1920

VOL ET VOYAGE SANS BILLET

Salinié Louis-Sylvain, 36 ans, agent d'affaires, directeur d'une agence matrimoniale à Cahors, se rendit à Montauban pour traiter des affaires. Comme première affaire, il commença par ne pas prendre de billet et voyagea à l'œil.

Arrivé à Montauban, il ne tint pas à marcher à pied. Il avisa une bicyclette qui était devant la porte du bureau de poste. Il l'enfourcha et s'éloigna. Il avait fait une deuxième affaire excellente.

Mais le propriétaire de la bicyclette porta plainte et comme on avait vu Salinié se diriger vers la gare, la police s'y rendit et Salinié fut arrêté.

Salinié est condamné à 6 mois de prison.

FRAUDE ALIMENTAIRE

La dame L..., épouse L..., épicière à Lalbenque, additionnait l'huile d'olive d'huile de sésame, et elle vendait cette mixture à ses clients, comme huile, naturellement, de qualité extra pure d'olive.

CHASSE EN TEMPS PROHIBÉ

Un propriétaire de Labastide-du-Vert voulait manger du gibier. Il partit en chasse, mais ne revint pas bredouille. En route, il avait rencontré les gendarmes qui le gratifièrent d'un procès-verbal. Coût: 50 fr. d'amende et la remise du fusil.

RELAXÉ

Le sieur Mousset Auguste, 70 ans, chiffonnier à Luzech, est poursuivi pour mutilation d'arbres plantés sur les chemins publics de la commune de Luzech.

Comme il n'y a pas de preuves établissant nettement sa culpabilité, Mousset est relaxé.

Comité botanique du Quercy

Assemblée Générale

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence, de M. Leschi, Président. M. Nicolai donne lecture du procès-verbal de la séance précédente et du compte-rendu financier de l'exercice 1919, accepté à l'unanimité.

M. le Président propose d'adresser des remerciements à M. le Préfet pour l'intérêt et la haute protection qu'il ne cesse de donner au Comité botanique; ces remerciements sont adoptés par l'assemblée.

M. le Directeur des services agricoles a adressé au Comité une lettre, le priant de faire connaître son compte rendu financier de fin d'année, ce compte rendu est déjà établi; lecture en est donnée par le Président.

M. Alphonse donne des renseignements au sujet du nouvel alambic dont la Société vient de faire l'acquisition, cet alambic perfectionné et moderne permettra la distillation des plantes aromatiques sur une vaste échelle; on peut prévoir que les services qu'il rendra aux producteurs quercynois seront des plus précieux.

M. Nicolai exprime le vœu que pour faire face aux nécessités du budget, il soit perçu sur chaque opération de distillation un droit, si minime soit-il, destiné à l'amortissement du matériel très coûteux que l'on vient de recevoir. Adopté.

A ce sujet, plusieurs sociétaires font remarquer que tout le monde a intérêt à ce qu'il en soit ainsi puisque le matériel n'est destiné qu'à venir en aide qu'à une Association de producteurs, le Comité, en somme, ne poursuit d'autre but que d'aider à la rénovation du pays par la culture de terrains en friche et l'utilisation de sa flore si riche en plantes aromatiques et médicinales et qu'ainsi plus ses moyens d'action seront importants plus sa propagande sera intense.

MM. Seigé, rédacteur des Postes et Planacassagne, sous-chef de bureau à la Préfecture, sont spécialement désignés pour effectuer la vente des produits que MM. les intéressés voudront bien confier au Comité.

Le secrétaire donne lecture d'un compte rendu de M. Alphonse sur ses essais et les résultats obtenus par la distillation des plantes à parfum dans notre département. Ce compte rendu clair, précis et documenté, expose surtout que si les friches du département bénéficiaient des cultures que le Comité préconise, le rendement au bout de quatre ou cinq ans serait d'une trentaine de millions.

Il donne également lecture de la liste très intéressante de planteurs de lavande et autres plantes industrielles dans le département du Lot: une trentaine de champs d'expériences, comptant 25,000 plants ou boutures, donnés par le Comité, sont en cours d'exploitation; cela laisse prévoir le plus bel avenir pour la culture des plantes aromatiques et médicinales.

M. Alphonse fait encore connaître les efforts de MM. les membres de l'enseignement en faveur de la diffusion des idées directrices du Comité botanique et de la récolte de toutes ces plantes.

Il demande que des primes soient accordées aux personnes dévouées qui ont obtenu les meilleurs résultats.

Après avoir décidé que les membres du Comité botanique et du Syndicat de défense économique fusionnés, verseront une cotisation annuelle de 1 fr. 50, l'assemblée accepte le projet de budget pour 1920, et, sur la demande de M. Leschi, vote des remerciements et des félicitations à M. Alphonse pour son heureuse initiative et son dévouement désintéressé.

L'actif directeur du Laboratoire botanique du Quercy, qui est aussi conservateur-trésorier de la Société d'agriculture du Lot, a fait une étude très complète de la valeur à exploiter de la région quercynoise.

Il expose un projet, très intéressant et très documenté où il est question de la rénovation économique du département qu'il a divisé en 3 secteurs.

Pour cela, il a tenu compte de la diversité des caractères géologiques, des différentes altitudes et des besoins de chaque région.

Il affecte à chaque zone le genre de culture qui lui convient et susceptible d'être facilement et économiquement industrialisée sur place, afin d'assurer à nos vaillantes populations urbaines et rurales un travail assidu et rémunérateur.

D'après les exemples cités et les chiffres donnés, si les grandes lignes de ce plan étaient adoptées, au bout de quelques années, la prospérité que connut autrefois notre pays se

rait dépassée et les difficultés pénibles de la vie chère disparaîtraient.

Le Président se fait l'interprète de l'assemblée pour exprimer à M. Alphonse ses chaleureuses félicitations pour ce travail si documenté et si utile et il manifeste le désir de voir publier le plus tôt possible cette étude d'intérêt général, si importante pour notre région.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 11 heures trois quarts.

Le Président,

LESCHI.

L^e Secrétaire,

G. NICOLAI.

Etat-civil de la Ville de Cahors

Du 4 au 11 juin 1920

Naissances

Annès Jean-Marie-Pierre-Antoin, rue Wilson.

Failières Louis-Marcel, rue Pégéry, 11.

Publications de mariages

Rigaud François, employé au chemin de fer, à Cahors et Serres Arnaudine, s. p., à Vers (Lot).

Paubert Arnaud-François-Joseph-Roger, pâtissier et Drouille Régine-Marguerite, s. p., à Cahors.

Feytaert Joseph, ajusteur-mécanicien à Cahors et Lagarrigue Elisabeth-Marie-Louise, s. p., à Cahors.

Pons André, cultivateur à Caillac et Gélis Noémie-Maria, s. p., à Cahors.

Mariages

Bardin Gérard, minotier à Gaillac et Fargues Yvonne-Marie-Berthe, s. p., à Cahors (Labéraudie).

Vixège Pierre-Charles-Michel, négociant et Boutaric Berthe, s. p., à Cahors.

Décès

Auzat Euphrasie, veuve Gardes, s. p., 75 ans, rue Wilson.

Bocquet Ernest-François-Joseph, journaliste, 53 ans, rue du Pont-Neuf, 3.

Nougues Sylvain-Arnaud, manœuvre, 47 ans, place de la Halle, 9.

Roumégues Ida, manœuvre, 45 ans, rue Pt Wilson.

Neury Alain-Léon, 1 mois 1/2, rue Pt Wilson.

Le glas au crépuscule

Le jour décline, somnolent...
A coups esp

Figearc

Accident. — Le jeune Montel, ouvrier charpentier travaillant jeudi matin à l'édification d'un échafaudage à un hangar appartenant à M. Larroque. Par suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de 6 mètres. Relevé aussitôt, il fut transporté à la pharmacie Delmas où M. le docteur Pezet lui prodigua les soins que nécessitait son état. Les blessures reçues à la tête et les contusions de différentes parties du corps ne mettent pas ses jours en danger.

Société des Combattants de 1870-1871. — La Société des Combattants de 1870-1871 fait faire un service pour ses morts le 27 juin. Elle engage tous les anciens combattants de 1870, à se joindre à elle pour cette cérémonie, à la suite de laquelle aura lieu un banquet facultatif dont le prix est fixé à 10 fr. par personne. Les adhésions au banquet seront reçues à l'avance par M. Verdier, trésorier de la société. La liste des adhésions sera close le 20 juin. Tous les anciens combattants ne faisant pas partie de la Société peuvent aussi se faire inscrire. Ils seront accueillis par leurs anciens camarades avec le plus grand plaisir et, au souvenir du passé, ils revivront ensemble les heures angoissantes de l'année terrible.

Etat-civil du 4 au 12 juin 1920. — Naissances : Marty Juliette, Place des Carmes ; Rogues Jacques, rue d'Anjou. Décès : Destrel Marie, veuve Cayroux, 78 ans, allées Victor-Lugo ; Falmet Jean, 78 ans, avenue Gambetta ; Delcaux Ursule, veuve Guisbert, 67 ans, rue Roquetfort ; Laplace Anne, 81 ans, Hospice.

Pharmacies. — Le service sera assuré aujourd'hui, par la Pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

Incendie. — Vendredi, vers 14 heures, un incendie s'est déclaré dans les ateliers de réparations de wagons situés à la gare et appartenant à MM. Larroque et Estival. Grâce à l'organisation rapide des secours, cet incendie qui aurait pu avoir de graves conséquences, a été circonscrit en peu de temps. A l'heure ou nous écrivons, tout danger paraît être conjuré.

Saint-Félix

Mérite agricole. — Par décret du 30 mai 1920 (Journal officiel du 9 juin) la décoration de Chevalier du Mérite agricole a été conférée à M. Raffy Justin, cultivateur à St. Félix « pour avoir pendant la guerre réussi dans des conditions particulièrement difficiles à suppléer par la direction ou l'exécution des travaux agricoles les hommes appelés sous les drapeaux de manière à obtenir les meilleurs rendements ». Le nouveau chevalier du Mérite agricole est le si sympathique et dévoué maire de St. Félix ; il a exercé ces lourdes et absorbantes fonctions pendant la guerre. Aux dernières élections les électeurs lui ont renouvelé leur entière confiance en lui accordant personnellement le plus de suffrages. Agricultrice émérite, soucieuse du progrès agricole, il voit aujourd'hui ses efforts récompensés.

Avec ses nombreux amis nous nous réjouissons de la distinction dont il vient d'être l'objet du Gouvernement de la République et nous lui adressons l'expression sincère de toutes nos plus vives félicitations.

Saint-Céré

Comice et syndicat agricole. — Un nous communique, avec prière de l'insérer, la note suivante :

« En vue de la réorganisation du comice agricole de Saint-Céré et de la création d'un syndicat agricole cantonal, MM. les agriculteurs, commerçants et toutes les personnes s'intéressant à l'agriculture sont invités à assister à une réunion générale qui aura lieu à la mairie le dimanche 20 courant, à trois heures précises du soir, heure officielle. Les agriculteurs ont le plus grand intérêt à la réorganisation du comice agricole afin de pouvoir bénéficier des subventions importantes accordées par l'Etat à ces associations. »

Gourdon

Un recordman. — Le nommé Henry Chabert, de passage à Gourdon, a été surpris en flagrant délit de tentative de vol. Il a été mis en état d'arrestation par le commissaire de police. Conduit devant M. le procureur de la République, un mandat de dépôt a été décerné contre cet individu qui a avoué être titulaire de 60 condamnations.

Femme irascible. — Notre excellent compatriote M. Albert-Pierre Laurié, 31 ans, de Peyrevalade, près Gourdon, s'étant permis de faire quelques remontrances, à une voisine qui lui avait pris du foin, une dispute s'en est suivie au cours de laquelle la femme Marie Rouquié, 52 ans, du même village, qui prétendait que cette herbe provenait d'un passage mitoyen, lui asséna un coup de rateau sur la tête. Les blessures de M. Laurié sont assez graves et nécessiteront plusieurs jours de traitement.

Martel

Encouragé par le succès de son excursion d'octobre dernier, le Syndicat d'Initiative de Martel organise pour dimanche 27 juin courant, une grande randonnée touristique en auto-car, dont voici les principales étapes : Souillac, Montfort, Sarlat, Les Eyziès, St-Cyprien, St-Vincent-Bézenac, Beynac, Castelnaud-Frérac, Larroque-Gageac, Cénac, Domme, Vitrac.

Comme on peut s'en rendre compte, le programme de cette journée est des plus alléchants. C'est pour les fervents du tourisme une occasion exceptionnelle de voir commodément l'un des plus beaux tronçons de la curieuse et pittoresque vallée de la Dordogne, les imposants châteaux qui la surplombent, les coquettes bourgades qui s'y égrenent, la colossale forteresse qui la défendit au moyen-âge, et enfin ce coin poétique des Eyziès, qui, de l'avis des plus grands savants, fut la capitale du monde préhistorique.

Amateurs des beaux sites et des riants paysages, fervents des merveilles architecturales du moyen-âge et de la mystérieuse préhistoire, envoyez d'urgence vos adhésions et vos souscriptions au Secrétaire du Syndicat, à Martel.

Le prix du voyage et d'un repas chaud n'est que de 22 fr. On partira de la gare de Martel à 6 heures 30, c'est-à-dire après l'arrivée du train de Paris. Chacun se munira d'un repas froid qui sera pris vers midi, aux Eyziès, dans un cadre enchanteur. La liste des adhésions sera close le 20 juin.

Toutes mesures seront prises pour qu'au retour, le passage à Souillac s'effectue avant celui du train de Brive, à 22 heures, et pour qu'à l'arrivée à Martel, des chambres soient mises, à titre gracieux, à la disposition des adhérents qui ne pourront rentrer chez eux.

Si des modifications sont apportées à ce programme, les intéressés en seront avisés.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétaire du Syndicat, à Martel.

Dégagnac

Foire du 5 juin. — La foire de Dégagnac du 5 juin, favorisée par un beau temps a été passablement belle et bien fournie en bestiaux. Le foirail des bœufs était bien garni. Les bœufs gras y avaient été conduits en bon nombre et valaient de 210 à 220 fr. les 5000 à 7000 fr., selon grosseur ; les bouvillons d'une certaine grosseur valaient de 2.800 à 4.500 fr. ; les plus petits de 1.800 à 2.500 fr. Les moutons gras valaient 5,50 le kilo ; les bœufs avec agneaux de 220 à 230 fr. ; agneaux de lait, 4,50 le kilo ; brebis seules, de 190 à 200 fr.

Les oisons, de 35 à 45 fr. la paire ; canards communs, de 9 à 12 fr. la paire ; les mulâtres valaient de 20 à 22 fr. ; les poulets se vendaient 3,50 le 1/2 kilo ; les lapins, 1 fr. le kilo ; œufs 4 fr. la douzaine. Les étalagistes, assez nombreux, ont fait d'assez bonnes recettes.

Souillac

Collecte. — Le total de la collecte faite dimanche en faveur des mères de familles nombreuses s'élève à 305 fr. 65.

Un jeune homme électrocuté. — Jeudi matin, le jeune Joseph Cazal, âgé de 22 ans, a été électrocuté sur la route de Lamotte-Temburgues à Laforge.

L'accident a dû se produire vers 6 heures. Le jeune homme se rendait à son travail, une besace sur l'épaule, une canne à la main. On suppose qu'il a trouvé un fil électrique tombé sur la route. Ne soupçonnant pas le danger qu'il y avait à s'en approcher, il y aura porté la main pour le mettre à l'écart. La mort a été instantanée. Nous prions la famille Cazal d'agréer, en cette pénible circonstance, nos condoléances les plus sincères.

L'inhumation a eu lieu samedi matin.

Lanzac

Mutilation d'arbres. — M. Bos, agent-voyer, a adressé procès-verbal contre un propriétaire de la Gézède, commune de Lanzac, qui n'avait rien trouvé de mieux que de couper la tête à une quinzaine d'ormes bordant la route nationale, à seule fin de dégager sa propriété.

LES ANNALES

Grande variété d'articles intéressants dans les Annales, cette semaine... Au sommaire un émouvant dialogue d'Henri Lavedan, des notes de Gabriel Hanotaux sur les Voyages ; la véritable histoire de Maria de Neubourg (roman), Ray Blas par Charles Foley ; deux scènes des Rôtés, la remarquable pièce de M. Lenormand, et de Juliette et Roméo du poète André Rivoire ; les impôts d'autrefois, une de ces études rétrospectives ou exerce G. Lenôtre ; la Chronique de Chrysale, les échos de Sergines ; les jeux et divertissements du professeur Gaston Sevrete, etc... 4.000 lignes de bonne littérature. Partout, le n° : 60 centimes.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

M. Deschanel n'ira pas dans les Vosges

De Paris : Nous croyons savoir que le projet dont il a été question relatif à l'installation de M. Deschanel dans les Vosges, aux Trois-Epis, après son séjour en Normandie, avait été arrêté avant l'incident. Mais, depuis hier, ce projet est décommandé.

La conférence de Spa

De Paris : La date de la Conférence de Spa est désormais officiellement fixée au 5 juillet, mais tout dépend de ce que va décider l'Italie.

M. Millerand reste désireux d'aller à Spa malgré les difficultés qu'il rencontre : 1° dans la conviction de M. Poincaré qu'il ne faut pas traiter le forfait ; 2° dans la façon dont les amis de M. Clemenceau qui furent les rédacteurs du traité tentent de défendre politiquement ce dernier.

Muller formerait le cabinet allemand

De Berlin : Le chancelier de l'empire, Muller a reçu l'ordre de constituer un nouveau Cabinet.

Le traité avec la Turquie

De Londres : Le rédacteur diplomatique du Daily Telegraph écrit que dans les milieux politiques, on s'attendrait à la révision prochaine et substantielle du traité avec la Turquie dans le sens favorable à cette Nation. Cette question a fait l'objet de conversations importantes.

Convocation du Reichstag

De Berlin : Le Reichstag est officiellement convoqué pour le 24 juin.

Le nouveau ministère italien

De Rome : On compte que ce soir le ministre Giolitti sera constitué. On remarque que dans la nouvelle combinaison résultant des dernières démissions du nouveau Président, le groupe des Catholiques aura 2 portefeuilles sur 15.

Les pétroles de Mossoul

De Londres : Le Daily Chronicle écrit au sujet de la question du pétrole de Mossoul : « Il est vrai que l'accord Sykes-Picot de 1916 a été modifié, mais la France obtient un énorme avantage par une participation de 25 0/0 aux pétroles de Mésopotamie. »

On a dit hâtivement que les 75 0/0 restant iraient à l'Angleterre. Or, d'autres nations doivent en avoir une part.

La situation s'améliore en Irlande

De Londres : Un important conseil s'est tenu hier soir au sujet de la situation en Irlande. Les mesures déjà adoptées concernant la libération de tous les Sinn-Feiners détenus préventivement ont donné des résultats satisfaisants.

Les efforts des autorités tendront à l'avenir à arrêter les chefs terroristes.

A la Chambre

De Paris : La Chambre a continué, ce matin, la discussion générale du budget de l'Instruction publique. M. Aubry a demandé que les instituteurs reçoivent au moins les appointements que touchent les fonctionnaires ayant la même culture intellectuelle.

En effet, ils sont, dit-il, moins payés que les gardiens de prison, les gardiens de la paix, que les employés des postes.

Une discussion s'engage ensuite au sujet du boycottage des écoles libres. M. Herriot, rapporteur, répond qu'il faut proscrire l'intolérance de partout.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 juin 1920.

La baisse des séances précédentes paraît être enrayée. On remarque que des demandes se trouvent facilement absorbées. Les changes, par leur tension, amènent aussi quelques ordres d'achats sur les valeurs en dépendant.

Nos rentes sont calmes, le 3 0/0 à 59,40, le 5 0/0 à 88,05, le 4 0/0 1918 à 71,55, le 5 0/0 amortissable à 101,35 et le non libéré 101,55. Obligations du Crédit National 495. Les banques sont soutenues, Paris 1.615, Union 1.158, Mobilier 568, Nationale de Crédit 1.090.

En industrielles, le Rio cote 1.790, Thomson 1.075, Penarroya 1.800.

Valeurs de navigation offertes, Transatlantique 460, Chargeurs mieux à 1.970. Les pétroliers sont encore irréguliers, Royal Dutch 46.600 et 47.300, Eagle 489 et 495, Shell 515 et 521.

Valeurs diamantifères mieux, De Beers 4.065, Jagersfontein 205.

Mines d'or résistantes, Goldfields 72,50, Rand Mines 432, Geduld 103.

Valeurs de caoutchouc plus résistantes, Financière 319, Malacca 219.

Valeurs russes soutenues, Bakou 3.215, Lianosoff 488, North Caucasian 82.

KUB BOUILLON EXQUIS
réalise une grande économie.
améliore incomparablement
votre potage et sauces.
— EN VENTE PARTOUT —

A nos Lecteurs

En recommandant la Poudre Louis Legras à nos lecteurs atteints d'asthme, de catarrhe, de suites de bronchites, nous leur éviterons bien des souffrances. Cette merveilleuse Poudre, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd. Magenta, à Paris.

ARMES ET MUNITIONS

Coutellerie
Grand assortiment d'armes de tous systèmes
Séul dépositaire du fusil « DARNE »
Echanges et Réparations
Poudre, Plomb
GROS ET DÉTAIL
Prix spéciaux pour MM. les Débitants.

E. BLANC, armurier
83, Boulevard Gambetta, 83
CAHORS.

A vendre

Belle propriété de rapport sur les bords du Lot. Sept hectares de prairie ou terrains d'alluvion et cinq hectares plantés de vignes en plein rendement. Cheptel et vasselle vinaire. Maison de maître, chais, écuries, jardin et dépendances.

S'adresser à M. J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue du Maréchal Joffre, à Cahors.

A vendre

A St-Céré, très beau Château avec parc. S'adresser à M. J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue du Maréchal Joffre, à Cahors.

Pour ventes ou achats de propriétés

S'adresser à M. POUZALGUES
Expert-Géomètre à Ginouillac (Lot)

Le Meilleur ANIS

« LA MIDINETTE »
Recherché par sa finesse
On demande Agents bien introduits

**A. NADAL & Co, 68, rue Ducau
BORDEAUX**

A céder dans bonne ville MIDI

CAFÉ bien situé, bien achalandé, belle installation, vaste salle avec scène concert. CERCLE import. Beaux bénéf. Prix 80.000 fr.
Banque PETITJEAN, 12, rue MONTMARTRE, Paris

Agence Didier, Colmar (Als.)

A amateurs pour louer fermes à cheptel à moitié.

PEUT-ON SE GUERIR DE LA HERNIE?

Oui, on peut se guérir sans avoir recours à l'opération souvent néfaste, non par elle-même, mais par ses suites.

Vous qui souffrez n'attendez pas qu'il soit trop tard à l'opération. L'ETRANGLEMENT HERNIAIRE PROVOQUE LA MORT EN QUELQUES HEURES, dans des souffrances atroces, et cet étranlement peut se produire dès l'apparition de la hernie, sans qu'aucun symptôme n'en indique l'imminence.

Hernieux, songez que votre INFIRMITÉ EST POUR VOUS UN DANGER DE MORT PERMANENT, qu'elle vous affaiblit et fera de vous un impotent à bref délai. N'hésitez donc pas plus longtemps, la METHODE DU CELEBRE SPECIALISTE HITTEL DE PARIS, sans gêne aucune, sans rien changer à vos habitudes, FAIT IMMEDIATEMENT DISPARAITRE VOTRE INFIRMITÉ ET EN ASSURE LA GUERISON DEFINITIVE, comme le montre l'attestation suivante :

« Je ne pouvais plus du tout marcher depuis plus de cinq ans par suite de mon infirmité, et je souffrais le martyre. Grâce

à M. HITTEL, je suis complètement guéri et je puis me livrer aux plus durs travaux. »

« Je vous prie de publier mon nom, en témoignage de reconnaissance. »

« Berthe LAFFORGUE, »

« à Tournefeuille, près Toulouse ».

M. HITTEL recevra hommes, femmes et enfants à :

Figearc, Mar. 15 juin, Hôtel des Voyageurs.

Vayrac, Jeu. 17, Hôtel Barnabé.

St-Céré, Mar. 22, Hôtel des Voyageurs.

Castelnau-de-Montratier, Jeudi 24, Hôtel Garrigues.

Caljac, Ven. 25, Hôtel Gazeau.

Luzel, Sam. 26, Hôtel Cavalité.

Fumel, Dim. 27, Hôtel de la Poste.

Souillac, Lun. 28, Hôtel du Lion d'Or.

Labenne, Mar. 29, Hôtel du Lion d'Or.

Gourdon, Mer. 30, Hôtel de la Boule d'Or.

Cahors, Jeu. 1^{er} juil., Hôtel des Ambassadeurs.

Méthodes spéciales pour chutes de matrices, reins flottants, déplacements d'organes.

HITTEL, 8, Rue de Cadix, Paris.

Représentant est demandé

PAR FABRICANT DE GALOCHES

Pour le LOT et départements limitrophes

S'adresser au bureau du journal.

BANQUE V. MANN et Co

36, rue Vignon, Paris

Téléphone : Louvre 18-43 et 18-44.

Traite toutes opérations de Bourse. Comptant et Terme. — Courtages officiels sans majoration. Donne renseignements sur toutes valeurs cotées et non cotées.

UNE USINE DE SANG

C'est l'usine du Fer Bravais, ce merveilleux produit qui régénère le sang. Anémiques, convalescents, personnes fatiguées, prenez 10 à 20 gouttes de Fer Bravais (en gouttes concentrées) à chaque repas ; vous retrouverez la santé, vos couleurs et vos forces. Flacon pour 1 mois, 9 fr. ; pour 15 jours, 6 fr. Toutes pharmacies, et 16, rue de Rocroy, à Paris.

Envoi franco de Colis Postaux de 5 et 10 k.

Huile de table, le litre 8,50
Huile comestible, le litre 7,50
Savon blanc paille, le ko 3,80
Beurre végétal, le seau de 5 l. 37,50
Beurre végétal, le seau de 10 l. 75,00

Paiement contre remboursement ou par mandat postal.

Adresser les commandes à M. MAX-EMILIEN, à Grans (B.-d.-R.)

CAMIONS-AUTOS

PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDAILLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 56

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

VIII

Elle passa, à rouler dans sa tête ces horribles idées, une heure très cruelle. Et lorsque David et Raoul descendirent pour le dîner, ils la trouvèrent pâle, glacée et comme étourdie. Elle prétextait une migraine et, de bonne heure, rentra dans sa chambre.

Le lendemain qui était un dimanche, elle se réveilla brisée, et pria Mlle Pellegri et Cécile de partir sans elle pour la messe.

« J'irai vous chercher en voiture et j'attendrai encore la fin de l'office... »

A onze heures elle arriva sur la place de la Neuville, et entra dans l'église, qui était presque pleine. Mme Herbelin ne voulut pas déranger les assistants, d'autant plus que le prêtre lisait l'Evangile. Elle s'arrêta dans un bas-côté, derrière un des gros piliers qui soutenaient le clocher, et des yeux chercha sa fille. Elle la vit à sa place, auprès de

Mlle Pellegri, attentive et recueillie. Puis elle regarda plus loin, et tout près de la chaire, avec un saisissement violent, au banc qu'elle savait être celui de la famille de Condottier, elle aperçut Daniel. Elle eut l'immédiate certitude qu'il n'était pas venu là pour prier. D'ailleurs il paraissait fort indifférent à ce qui se passait du côté de l'autel, il s'était adossé à la chaire et regardait dans l'église. Mme Herbelin chercha qui était ainsi l'objet de l'attention du marquis, et, dans la direction que suivaient les yeux du jeune homme, elle ne trouva que Cécile. Elle sentit son cœur se serrer. Elle fut sur le point de traverser la foule, de prendre sa fille par le bras et de l'emmener. Un retour de prudence la fit se cacher plus soigneusement derrière le pilier qui l'abritait.

Elle voulut confirmer son soupçon, n'avoir pas que des appréhensions chimériques, être sûre de ce qu'elle redoutait, se mettre en face de l'infamie réelle, tangible, de celui à qui elle avait tout sacrifié. Et elle attendit. L'He missa est fut prononcée par l'officiant, et, dans un désordre qui favorisait les rencontres, l'assistance se hâta vers la sortie. Avec une précision parfaite, au moment où Mlle Herbelin quittait sa place, le marquis abandonna la siennne, il arriva en même temps qu'elle au passage, et, comme elle tournait le coin de son banc, elle se trouva en face de lui. Leurs regards se croisèrent. Celui de Daniel cessant et

fier, celui de Cécile étonné et presque indifférent. Il sourit, murmura quelques paroles et salua. Mlle Pellegri prit le bras de son élève, et les deux femmes se dirigèrent vers le porche, suivies pas à pas par M. de Condottier.

Arrêtée, comme pétrifiée, Mme Herbelin le dévorait du regard. Elle pensa : Qu'a-t-il osé lui dire ? Comment peut-il avoir l'impudence de s'occuper de ma fille ? Ne devrait-elle pas être sacrée pour lui ? Mais y a-t-il, pour lui, quoi que ce soit de sacré ? Devant quelle infamie reculerait-il, si son caprice l'emporta ? Qu'il ait remarqué cette enfant est déjà un danger pour elle. Et il lui a parlé deux fois ! Qui sait ce qui peut se passer dans cette âme dépravée ? Quel projet a-t-il formé ? Quelle monstruosité rêve-t-il ? Tout le mal qu'il m'a fait, je l'oublie ; mais s'il essaie seulement de troubler la tranquillité de ma fille, il me trouvera, entre elle et lui, prête à toutes les violences ! Elle resta, frémissante de sa soudaine colère, au milieu des paysannes qui sortaient en la couvoyant. Puis elle jugea nécessaire de se montrer à sa fille. Elle gagna la porte, et comme elle arrivait sur la place, elle vit le marquis, monté dans un phaéton admirablement attelé, qui s'éloignait par la route de Beauvais. Sa fille accourut :

— Nous te cherchions à la voiture : qu'es-tu donc devenue ?

— J'étais arrivée tard, dit Mme Herbelin. Je suis restée la dernière...

— Madame, qui est donc ce jeune homme qui s'en va en voiture, là-bas ? demanda Mlle Pellegri. Il a salué Cécile, comme s'il la connaissait, et lui a adressé la parole.

— Que lui a-t-il dit ? interrogea Mme Herbelin.

— Que vous a-t-il dit, Cécile ? Je n'étais pas à portée pour entendre... — Il m'a saluée, comme vous l'avez vu, fort poliment, répondit la jeune fille sans embarras, et m'a dit : Aujourd'hui, Mademoiselle, vous n'avez pas la peine de me remettre dans le bon chemin...

— Qu'est-ce que cela signifie ? — Oh ! Mon Dieu ! fort peu de chose... J'ai déjà rencontré une fois ce monsieur, et j'ai eu l'occasion de lui indiquer sa route...

— Où cela ? — Dans le parc... — Comment y était-il entré ? — Par la rivière.

— Et en quoi faisant ? — En chassant. Il m'a abordée au détour d'une allée. Il m'a expliqué qu'il s'était perdu. Je l'ai aidé à se retrouver... Et voilà toute l'histoire... Je ne sais même pas qui il est, ni comment il se nomme !

— Eh bien ! Mon enfant, il faut l'oublier, car tu ne dois jamais avoir l'occasion de le revoir... — Pourquoi ? demanda la jeune fille étonnée.

— Parce que c'est un ennemi de ton père, dit gravement Mme Herbelin.

— Ah ! fit Cécile. Tu as raison, je

ne veux plus le connaître... Mais papa a donc des ennemis ?

— Oui, mon enfant, comme tous ceux qui s'élèvent au-dessus des autres.

— Oh ! Alors, reprit la jeune fille avec un sourire, il doit effectivement en avoir beaucoup.

— Mais pourquoi ne m'avais-tu pas déjà raconté cette rencontre ?

Cécile se mit à rire : — Parce que, le jour où elle s'est produite, nous avons parlé de quel'un qui m'intéressait bien davantage. Et le souvenir du chasseur égaré m'était complètement sorti de l'esprit...

Mme Herbelin eut la certitude que sa fille lui rapportait les choses telles qu'elles s'étaient passées, et elle n'insista pas. Cependant elle demanda à Mlle Pellegri :

— Est-ce la première fois que vous voyez cette personne à la messe

**Les taxes postales
télégraphiques et téléphoniques
en vigueur depuis le 1^{er} avril**

Lettres et Paquets cios : 0 fr. 25 jusqu'à 20 grammes ; 0 fr. 40 de 20 à 50 grammes ; 0 fr. 50 de 50 à 100 grammes. Au delà de 100 grammes, 0 fr. 15 par 100 grammes ou fraction de 100 grammes.

Cartes Postales : 0 fr. 20.

Cartes Illustrées ne comportant pas plus de cinq mots de correspondance : 0 fr. 15.

Echantillons : 0 fr. 20 jusqu'à 100 grammes. Au delà, 0 fr. 15 par 100 grammes.

Imprimés : 0 fr. 15 jusqu'à 50 gr. ; 0 fr. 15 de 50 à 100 grammes ; au delà, 0 fr. 15 par 100 grammes.

Taxe spéciale de 0 fr. 03 pour les imprimés pesant moins de 20 grammes, présentés à l'attribution en numéraire, par quantités de mille au moins, triés et emballés par départements et par bureaux de distribution.

Droit de recommandation : Valeurs déclarées, 0 fr. 50. Lettres et paquets cios, 0 fr. 35. Autres objets, 0 fr. 25.

Mandats-Poste : 0 fr. 20 jusqu'à 5 francs ; 0 fr. 30 de 5 fr. 01 à 10 francs ; 0 fr. 40 de 10 fr. 01 à 20 francs ; 0 fr. 60 de 20 fr. 01 à 40 francs ; 0 fr. 80 de 40 fr. 01 à 60 francs ; 1 fr. de 60 fr. 01 à 100 francs ; 1 fr. 20 de 100 fr. 01 à 200 francs.

Au delà de 200 francs : 1 fr. 20 pour les premiers 200 francs et 0 fr. 20 par 200 francs ou fraction de 200 francs jusqu'à 5.000 fr.

Bons de Poste : 0 fr. 10 de 1 fr. à 5 francs ; 0 fr. 20 de 5 fr. à 20 francs.

Recouvrements : Taxe d'affranchissement des lettres et droit de recommandation de 0 fr. 25.

Le montant des effets recouvrables est limité. La taxe d'encassement n'est pas modifiée pour les effets ne dépassant pas 100 fr. Ceux qui excèdent cette somme seront soumis à un prélèvement de 0 fr. 60 entre 100 fr. 01 et 500 francs, et de 0 fr. 40 pour chaque somme de 500 francs ou fraction de 500 fr. en plus de 500 fr. jusqu'à 5.000 francs.

Nombre de valeurs pouvant être inscrites dans une enveloppe : quinze, lorsque le montant de chaque valeur n'excède pas 10 fr. ; cinq, lorsque le montant d'une ou plusieurs valeurs est supérieur à 10 fr., mais si le total ne dépasse pas 5.000 fr. ; une valeur, lorsqu'elle dépasse 5.000 fr.

Chèques Postaux : Pas de modifications.

Télégrammes : 0 fr. 15 par mot, avec minimum de perception de 1 fr. 20.

Pneumatiques : 0 fr. 60 jusqu'à 7 grammes.

Téléphone : 1^{er} Abonnements forfaitaires : à Paris, 700 francs pour les particuliers ; 1.000 fr. pour les postes d'immeubles ; 1.200 fr. pour ceux qui sont mis à la disposition du public (cafés, bars, etc.).

A Lyon : 825 francs, 750 francs, 900 francs, suivant les mêmes distinctions qu'à Paris ; Autres grandes villes : 350 francs, 500 fr., 600 francs, suivant les mêmes distinctions qu'à Paris.

2^{es} Abonnements à conversations taxées : redevance fixe de 300 fr. la première année, 200 fr. la seconde, 125 fr. les années suivantes.

3^{es} Postes supplémentaires ordinaires : à Paris, 100 fr. ; dans les réseaux forfaitaires, 80 fr. ; dans les réseaux à conversations taxées, 60 francs.

4^{es} Contribution aux frais d'établissement des lignes : à Paris, 700 francs ; à Lyon, 450 francs ; dans les autres réseaux, 60 fr. par hectomètre.

Conversations : Conversations locales, 0 fr. 25 dans tous les réseaux ; conversations interurbaines : les taxes actuelles de 0 fr. 30 et 0 fr. 50 sont portées respectivement à 0 fr. 50 et 1 franc.

Les cartes de cabine sont supprimées.

Tirages financiers

TIRAGE DU 5 JUIN 1920

Foncières 1909

Le numéro 1.107.276 gagne 100.000 fr.
Le numéro 395.864 gagne 50.000 fr.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

390.606 896.450 401.907 476.665
590.731 1.039.556 1.103.823 631.674
828.874 367.076.

60 numéros gagnent chacun 500 fr.

Communes 1879

Le numéro 664.079 gagne 100.000 fr.
Le numéro 734.243 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 3.000 fr. :

210.335 680.754 609.026 281.342 78.391
112.352.

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

180.901 23.484 561.045 681.111 613.590
433.902 356.573 829.349 500.903 52.238
481.612 523.857 234.803 327.054 617.859
914.624 487.178 872.383 311.927 59.863
30.048 103.929 101.899 51.822 3.413
571.965 750.190 371.489 281.932 280.354
518.536 187.442 617.407 249.886 729.539
142.476 471.238 393.126 633.265 293.685
117.679 727.633 853.448 455.601 459.162

Obligations communales 1891

Le numéro 288.543 gagne 100.000 fr.
Le numéro 568.796 gagne 10.000 fr.
Le numéro 227.583 gagne 5.000 fr.
Les 20 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

88.285 833.188 463.482 410.923 850.203
51.534 827.089 317.203 927.455 831.498
582.494 514.728 668.357 94.623 898.331
620.621 908.585 69.365 200.096 438.181

Obligations communales 1880

Le numéro 233.374 gagne 100.000 fr.
Le numéro 760.788 gagne 25.000 fr.
Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

439.344 289.627 760.275 171.862 862.810
658.248.

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

77.663 542.493 297.118 161.192 613.000
910.034 292.446 827.762 178.190 236.005
94.140 476.961 497.536 116.060 734.851
203.924 544.911 351.934 655.931 44.287
279.027 198.207 782.312 904.270 303.503
24.479 738.733 478.220 468.594 118.138
798.529 181.793 437.778 431.853 407.694
85.039 538.171 677.323 431.853 407.694
178.290 162.840 187.484 180.653 139.494

Chemin de fer d'Orléans

Notice explicative

des améliorations apportées au service des voyageurs depuis le 31 mai

En plus des trains visés par la Note du 28 Mai, les améliorations nouvelles indiquées ci-après sont décidées :

1^{re} Section Brive-Capdenac

Train 412 rendu mixte (3^e classe seulement) entre Gramat et Brive.

2^{de} Section Viviez-Decazeville

Rétablissement des trains 3219 et 3220 entre Viviez et Decazeville et vice-versa.

3^{de} Rétablissement des trains 2912 et 2915 entre Aurillac-Eygurand-Malines et vice-versa.

Transport des fruits et légumes

On s'attend à une production très importante de fruits et de légumes qu'il y a intérêt, avec la cherté actuelle de la vie, à mettre à la disposition des consommateurs dans les meilleures conditions possibles.

La crainte s'est manifestée dans le public que les majorations appliquées aux tarifs de chemins de fer, n'absorbent une part trop importante de la valeur des légumes et des fruits et n'empêchent leur expédition des régions de production éloignées des grands centres.

Pour répondre à ces préoccupations, la Cie d'Orléans d'accord avec les autres grands réseaux, a décidé de consentir, jusqu'à la fin de l'année courante, une réduction sur les prix de transport de 15 0/0 pour les fruits et de 20 0/0 sur les légumes. La réduction pour certains légumes sera portée à 30 0/0 à partir des dates où leur production devient particulièrement abondante, comme il était d'ailleurs déjà prévu dans les tarifs de la Cie d'Orléans.

Note

Depuis le 2 Juin 1920, les trains désignés ci-dessous sont rétablis.

1^{re} Section d'Aurillac à Capdenac

Train 3151. Départ d'Aurillac à 7 h 13, arrivée à Capdenac à 9 h 36.

Train 3164. Départ de Capdenac à 18 h 50, arrivée à Aurillac à 21 h 08.

2^{de} Section d'Aurillac à St-Denis-p.-Martel

Train 2614. Les jours pairs départ d'Aurillac à 5 h 48, arrivée à St-Denis-p.-Martel à 8 h 25.

Train 2616. Les jours pairs départ de St-Denis-p.-Martel à 17 h 20, arrivée à 20 h 26.

3^{de} Section de Capdenac à Toulouse

Train 2534. Sur parcours entier Toulouse à Capdenac, départ de Toulouse 7 h 40, arrivée à Capdenac à 12 h 48.

Train 2537. Sur parcours entier Capdenac à Toulouse, départ de Capdenac à 15 h 47, arrivée à Toulouse à 21 h 21.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Et son supplément illustré

Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 5 Juin 1920

De Lanzac de Laborie, les Gasconades d'un Franc-Comtois ou la vérocité de Charles de Nodier. — Alfred Droin, Poème. — Marguerite Arbel, Dans l'ombre et dans la gloire (I). — John Galsworthy, la Fleur sombre (X). (Traduit de l'anglais par Maurice de Coppet). — L. de Guillebon, le Petit-Paris du Palatinat (Deux-Ponts). — G. du Bosq de Beaumont, Et maintenant.

Propos et documents : La Vie de la Semaine. — Revue des revues étrangères par Firmin Roz. — Memento bibliographique, par Max Buleau. L'éducation physique, par D. Strohl.

TARIF DES ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois

Paris et dép... 40 fr. 21 fr. 11 fr.

Etranger..... 48 fr. 25 fr. 13 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière,

Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.
Plon, 8, rue Garancière, Paris.

LA NATURE

Sommaire du 5 Juin 1920

Verrons-nous bientôt sur les routes et dans les rues circuler des voitures à hélice ? Les photographes que *La Nature* donne de la première automobile de ce genre, l'Hélica, le donne à penser, surtout si l'on considère la simplification et les avantages de toutes sortes que présente ce nouveau mode de propulsion.

Continuant sa campagne pour la propriété des abattoirs, M. H. Martel, membre de l'Académie de Médecine, rappelle les lutttes engagées il y a 15 ans à Chicago et la conception actuelle des Américains en fait d'hygiène des tueries.

M. le professeur Glangeaud, de Clermont-Ferrand, nous fait assister à la récente émission d'un geyser aux Martres-d'Artière, dans le Puy-de-Dôme, dont il fut le témoin attentif.

M. Ch. Rabot commente et explique les dernières nouvelles reçues d'Amundsen qui, depuis 1918, s'efforce d'atteindre à nouveau le pôle Nord et y rencontre beaucoup de difficultés.

Enfin, ce numéro de *La Nature* se termine par la description des méthodes nouvelles de distribution du béton par gravité.

Dans le Supplément : informations, travaux d'amateurs, objets utiles, conseils pour choisir les fruits, hygiène, recettes, correspondance technique, bibliographie.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Marché de La Villette

10 Juin 1920

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...			4,00	3,50	3,00
Vaches...	3.121				
Taureaux...		2.371	4,90	3,50	4,00
Veaux...	6.192	741	5,75	5,50	5,00
Moutons...	1.823		7,20	7,00	6,50
Porcs...					

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise avec baisse d'un franc par kilog. sur les bœufs, veaux et moutons, un peu plus facile sur les porcs.

Etude de M^e G. FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac
Successeur de son père

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au **VENDREDI NEUF JUILLET MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.**

Suivant procès-verbal de Maître NIEUCEL, huissier à Figeac, en date du six avril mil neuf cent vingt, dénoncé par exploit de Maître PONYARD, huissier à Paris, en date du huit avril mil neuf cent vingt, le tout enregistré, visé et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le treize avril suivant, volume 122, n^{os} 21 et 22.

1^{re} Madame Marie VERNIERES, sans profession, veuve de Monsieur Benjamin LANTUÉJOLS, demeurant et domiciliée au Fau, commune de Prendèignes (Lot) ; 2^e Monsieur Hippolyte LANTUÉJOLS, propriétaire, demeurant et domicilié au Fau, commune de Prendèignes ; 3^e Madame Elina LANTUÉJOLS, sans profession, épouse de Monsieur Léon TEYSSÉDOU, propriétaire et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant et domiciliés ensemble au bourg de Prendèignes, agissant lesdits consorts LANTUÉJOLS, conjointement et solidairement comme seuls héritiers et ayants droit de M. Benjamin LANTUÉJOLS, leur mari et père quand vivant, propriétaire cultivateur, demeurant au Fau, commune de Prendèignes, ayant Maître FONTANGES pour avoué, ont fait saisir les immeubles ci-après désignés à l'encontre de Madame Léonie COUSSIEU, sans profession, épouse de Monsieur GARNIER, avec qui elle est domiciliée à Ivry-Port, 26, rue Renan (Seine), prise ladite dame Léonie COUSSIEU en qualité de seule et unique héritière de feus Jean-Pierre COUSSIEU et dame Isaure ANTRYGUES, quand vivaient propriétaires cultivateurs, demeurant à L'Hospitalet, commune de Faycelles, ses père et mère décédés n'ayant pas d'avoué constitué.

En conséquence, il sera procédé le **VENDREDI NEUF JUILLET MIL NEUF CENT VINGT, à QUATORZE heures**, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Figeac, séant au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Président Wilson, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot des immeubles saisis dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE.

1^{er} Une terre sise au lieu dit « Le Pré », d'une contenance d'environ soixante-huit ares, de la troisième classe, d'un revenu présumé de dix francs quatre-vingt-huit centimes, portée à la matrice cadastrale de la commune de Faycelles, sous le numéro 419 p, section A, sur la tête de Coussieu Jean-Pierre, au mas du Noyer, folio 217 ;

2^o Un sol de maison sis au lieu dit « Le Pré », d'une contenance d'environ quatre-vingt-dix centiares, sans aucune désignation de classe ni de revenu imposable, portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Faycelles, sous le numéro 419 p, de la même section A, sur la même tête ;

3^o Un jardin situé au lieu dit « Le Pré », d'une contenance d'environ un are quarante centiares, sans désignation de classe, mais d'un revenu présumé de un franc centime et porté à la dite matrice cadastrale de la commune de Faycelles, sous le numéro 419 p, de la section A, sur la même tête ;

4^o Une friche sise au lieu dit « Le Pré », d'une contenance d'environ trente-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares, sans désignation de classe, d'un revenu présumé de soixante-quatre centimes et portée à la matrice cadastrale de la commune de Faycelles, sous le numéro 419 p, même section A, sur la même tête ;

5^o Une maison, sise au lieu dit « L'Hospitalet », d'un revenu matériel de vingt-six francs vingt-cinq centimes et portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le numéro 419, section A, sur la tête de Coussieu Jean-Pierre, au mas du Noyer, case 79 ;

Cette maison est édifiée au milieu des articles ci-dessus décrits, auxquels elle confronte en tous points. Elle est construite en grosses pierres de brasier maçonnées et est couverte de tuiles creuses. Elle est formée d'un rez-de-chaussée servant d'étables et de caves

dont les entrées sont au midi ; elle est surélevée d'un seul étage qui comprend quatre pièces dont une cuisine et trois chambres.

Il y a un grenier ou galetas au-dessus. La porte d'entrée de cette maison est au midi. Elle est éclairée par des ouvertures pratiquées pour la cuisine, au couchant, pour un chambre, au levant et pour chacune des deux autres chambres au midi. Dans sa partie est, se trouve un four à cuire le pain dont la bouche est au sud.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

Les biens immeubles qui sont ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de deux mille francs, **2.000** fr. ci-dessus.

Le Cahier des charges, clauses et conditions auxquelles seront vendus les immeubles ci-dessus désignés par Maître G. FONTANGES avoué poursuivant a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix d'adjudication. Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par Maître FONTANGES, docteur en droit, avoué poursuivant la vente.

Pour extrait certifié sincère et véritable,
A Figeac, en l'étude, le deux juin mil neuf cent vingt.

FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître FONTANGES, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Figeac, avenue de la Gare, qui comme ses confrères peut être chargé d'enchérir.

A vendre nombreuses propriétés de rapport et d'agrément, maisons, châteaux. Prix divers. Facilités de paiement. S'adresser à M. DELFAU à Lauzès (Lot).

A vendre une cuve, très bon état, cerclée fer, 40 à 50 barriques vendage. S'adresser à M. DELFAU à Lauzès, mandataire des vendeurs.

M. DELFAU est tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives du Temple.

On demande dans toute la France représentant ayant bonne clientèle, pour laine et crin végétal ou savonnerie. Très sérieuses références exigées. Le représentant est intéressé dans les affaires de la maison et du croire de ses clients. Ecrire G. PETIT, 122, rue Sainte, MARSEILLE.

VENTES ET ACHATS

de PROPRIÉTÉS, JARDINS et MAISONS de RAPPORT

S'adresser : chez M. DESPRATS, conseiller de préfecture honoraire (Luzuch) ou Cahors, rue du Portail-Alban, 10, ou à M. BOYER, 12, Bd Gambetta, Cahors.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles

Propriétés de rapport et d'agrément

Maisons, villas, jardins, bois, fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre

et 4, rue Coty, CAHORS.

SOUDURE AUTOGÈNE

-Réparations de toutes pièces-

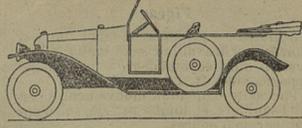
Fer — Fonte — Acier

Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque,

en face la Brasserie

CAHORS



Automobiles André Citroën

LIVRAISON IMMÉDIATE

TOURISME — RENSEIGNEMENTS

LOCATION D'AUTOMOBILES

Huiles « La Semeuse »

BUREAU DÉPARTEMENTAL :

J.-B. NOUYRIT

24, boulevard Gambetta, CAHORS

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Le Gérant : A. COUESLANT.

CADORET PARIS

SES BISCUITS
SES CHOCOLATS
SES CONFITURES
SA CONFISERIE

USINES MODERNES POUR